

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUIN 2023**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2023_066****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUÉS DANS LA MAISON
LEVANNEUR A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAISON FOURNAISE**

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 16 juin 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Laurence GNEMMI à Jean-Baptiste GODILLON, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET, Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Laurent LEFEVRE

Secrétaire :

Pascal PONTY

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Par ses travaux de recherche, l'Association Les Amis de la Maison Fournaise contribue à la sauvegarde de cette Maison située sur le site du Hameau portant le même nom, lieu de villégiature des artistes de la fin du XIXème siècle.

Dès ses débuts, l'Association se porte acquéreur de nombreuses œuvres des petits maîtres des bords de Seine.

Depuis 2021, l'association des Amis de la Maison Fournaise est présente sur le site du hameau afin d'orienter et sensibiliser le public à l'histoire du lieu. Ainsi, depuis 2021, la commune conclut, pour une durée d'un an avec cette dernière, une convention de mise à disposition des salles voûtées situées au rez-de-chaussée de la maison Levanneur afin de présenter l'histoire du lieu et le mouvement impressionniste aux promeneurs les week-ends. La commune souhaite continuer à mettre à disposition ces locaux situés Maison Levanneur à la même association à titre gracieux et pour un an.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des salles voûtées du rez-de-chaussée de la Maison Levanneur à l'Association Les Amis de la Maison Fournaise, à titre gracieux, et pour une durée d'un an à compter du 13 septembre 2023.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 31 mai 2023,

Considérant que l'association des Amis de la Maison Fournaise est une association patrimoniale d'importance dans le domaine culturel et notamment sur l'histoire de l'île des impressionnistes,

Considérant que dans le cadre de sa politique de soutien et de développement de programmes éducatifs, sociaux et culturels en direction de la population catovienne, la commune de Chatou entend soutenir la pratique d'activités culturelles et de loisirs mises en place sur son territoire,

Considérant le souhait de mettre à disposition les salles voûtées situées du rez-de-chaussée de la Maison Levanneur à l'Association Les Amis de la Maison Fournaise pour une durée d'un an et à titre gracieux,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition d'un local du rez de chaussé de la Maison Levanneur à l'association des Amis de la Maison Fournaise pour une durée d'un an et à titre gracieux,

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Pierre ARRIVETZ

Publiée le : 23/06/2023